



Monsieur Sébastien Lecornu
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : Stratégie de lutte contre la pollution des captages d'eau potable

Monsieur le Premier ministre,

La situation de la ressource en eau en France appelle une vigilance accrue. Depuis 1980, environ 14 000 captages d'eau potable ont été abandonnés pour diverses causes ; parmi ceux fermés pour dégradation de la qualité, plus de 40 % l'ont été en raison des nitrates et/ou des pesticides.

Si l'eau distribuée demeure globalement de bonne qualité, près de 29 % de la population a connu en 2024 au moins un dépassement des limites réglementaires pour les pesticides ou certains de leurs métabolites. Sans signifier nécessairement un risque sanitaire immédiat, ces dépassements témoignent d'une pression persistante des polluants sur la ressource, à laquelle s'ajoutent les PFAS.

L'enjeu est donc de mieux protéger les captages, prévenir les pollutions à la source et garantir durablement une eau potable de qualité et en quantité suffisante.

Alors que la mobilisation de tous est requise, les signaux envoyés lors des débats portant sur l'article 29 de la Loi d'urgence agricole et dans le cadre du Groupe National Captages, au sujet de son décret d'application, nous font craindre la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire qui n'assurera pas la préservation des ressources en eau potable, et laissera les acteurs locaux (collectivités, industriels, agriculteurs, mais aussi les représentants de l'Etat) face à des risques majeurs et conflictuels. En particulier, les communes et intercommunalités responsables de la production et de la distribution de l'eau potable se retrouveront fortement exposées, en termes juridiques et financiers, alors qu'elles ne disposent pas des pouvoirs réglementaires permettant d'agir sur l'ensemble des sources de pollution.

Face à ces constats inquiétants, nos associations de collectivités, qui ont régulièrement alerté les services de l'Etat et interpellé les ministres référentes, sans réponse à ce jour, vous

demandent de fixer un cadre politique à la poursuite des discussions en cours, et en particulier :

- un objectif de résorption de la pollution des captages d'eau potable précis à l'échelle nationale et transposable par bassins hydrographiques ;
- un engagement de la mobilisation par l'État central et déconcentré des leviers réglementaires dont il dispose pour protéger les ressources en eau vis à vis des pollutions d'origine industrielles et agricoles (autorisations environnementales ou de mise sur le marché, règles d'utilisation...), avant que les normes de qualité de l'eau potable soient dépassées au point de prélèvement et ce, en coordination avec les collectivités compétentes ;
- la mobilisation de moyens financiers supplémentaires et pérennes pour accompagner les collectivités et l'évolution des pratiques agricoles. Il n'est pas acceptable de continuer à faire assumer aux seuls usagers du service public de l'eau, en particulier les ménages, les coûts de traitement et de prévention de ces pollutions ;
- la garantie que les financements associés aux actions préventives déjà engagées localement par les collectivités avec les acteurs agricoles soient pérennisés, y compris pour les captages qui viendraient à changer de statut en application de l'article 29.

Le changement climatique impacte déjà la disponibilité de la ressource. Sans une politique volontariste et efficace de prévention des pollutions, les collectivités n'auront d'autre choix que de mettre en place des traitements de plus en plus sophistiqués, à des coûts inaccessibles notamment pour les plus petites unités de production d'eau. Aussi, de nouveaux captages devront être abandonnés.

Les collectivités et les élus locaux ne peuvent assumer des responsabilités y compris pénale à la place de l'État alors qu'ils ne disposent ni des pouvoirs ni des moyens financiers à la hauteur des enjeux.

Restant à votre disposition pour organiser un échange sur ce dossier crucial pour la France et pour ses territoires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

M. David Lisnard
Président de l'AMF

M. Christophe Lime
Président de France Eau Publique

M. Jean-Luc Moudenc
Président de France urbaine

M. Gilles Vincent
Président d'Amorce

M. Jean-Luc Dupont
Président de la FNCCR

Mme Virginie Lutrot
1ère Vice-présidente
d'Intercommunalités de France